

CONVENTION DE FORMATION

STAGE DE FORMATION EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Entre le CALSF (Centre d'Apprentissage de la Langue des Signes Française)
situé 5 place Paul et Jean-Paul Avisseau à Bordeaux (33300)

Et _____

ci-après dénommé Madame / Monsieur:

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le CALSF accueillera pour une formation de Langue des Signes Française Niveau 1 de trente heures assuré par Monsieur Patrice Carillo

Madame / Monsieur :

Article 2 :

Le stage se déroulera du -----/-----/20----- au -----/-----/20-----, à Bordeaux, dans les locaux du CALSF, **adresse du lieu de la formation : C.A.L.S.F. 9 Place Saint Martial - 33300 Bordeaux** de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Article 3 :

Nombre de stagiaires : 1

Article 4 : Catégorie de l'action de Formation

À l'issue de la formation, le CALSF délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la durée de l'action, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Article 5 : Contenu de la formation

Les premiers éléments de la Langue des Signes Françaises seront étudiés durant la formation

- Dactylologie.
- Numération.
- Éléments de vocabulaire, de grammaire.
- Premières phrases simples.

Article 6 : Rémunération

-----s'engage, à verser à la fin de la formation au CALSF la somme forfaitaire de 499 €, qui représente le coût de la formation, non soumis à la TVA. Sur présentation de la facture.

Article 7 : Litiges

Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation.

En cas de litige ou de différend qui n'aurait pas pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent.

Conditions générales de vente - contrat de formation

Condition de participations :

Article 1 : objet du contrat :

Ce contrat est conclu entre le Centre d'apprentissage à la Langue des Signes Française (C.A.L.S.F), organisme de formation n° 530 988 229 00023 (enregistré auprès de la formation Professionnelle Nouvelle Aquitaine) délivrant des actions de formation de nature à permettre l'acquisition ou le perfectionnement des connaissances et votre Etablissement.

Article 2 : Dispositions financières :

Les tarifs sont exposés sur la convention de formation. Le signataire doit s'acquitter de la totalité du montant de la formation au maximum 30 jours après la fin de la dite formation.

Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours avant la date de début de la dite formation, sans aucun frais. Si annulation 5 jours avant la date de début de la formation, le signataire devra s'acquitter de 50% de la totalité du montant de la formation. Si annulation moins de 5 jours avant le début de la formation, le signataire devra s'acquitter de 100% du montant de la formation. En cas d'arrêt maladie ou en cas de force majeure le signataire devra nous fournir un certificat médical (ou un courrier) de la personne inscrite à cette formation et aucun frais ne sera demandé.

Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seules les prestations effectives dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat de la formation à laquelle le stagiaire a été empêché d'assister. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire.

Article 4 Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera le seul compétent pour régler le litige.

Le signataire, après avoir pris connaissance, compris et approuvé sans aucune contrainte l'ensemble des conditions exposées, doit apposer sa signature sur la convention de formation.

A Bordeaux le -----/-----/20-----

Pour le CALSF

Patrice Carillo

A----- le -----/-----/20-----

Faire précéder de la mention manuscrite

« lu et approuvé »